

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0019702

187623

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7761 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : YAQOUBI LATIFA

Date de naissance : 03/01/1963

Adresse :

Tél. 0613627614 Total des frais engagés : 1810,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/11/2023

Nom et prénom du malade : m<sup>r</sup> YAQOUBI LATIFA Age :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : PID Céphalgie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT Le : 23/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Soins	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/23	HOPITAL CHÉIKH ZAÏD	Admission - N° 38109924	310 DH	Dr. BENAMOR T. S. Spécialiste en Pneumologie Hôpital Chéikh Zaid

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIographies

Cachet en signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Céfficients	Montant des Honoraires
ENTRE DE RADIODIAGNOSTIQUE DR. YOUSSEF BEN SAÏD Place Tahar Haddad 100492 Tél: 0531 77 10 70 www.radiodiagnostics-nakhil.com	23.11.23	TDM Thoraxique	1500 DHS

## AUXILIAIRES MEDICAUX

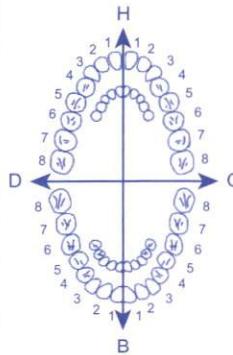
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Céfficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**ODF PROTHÈSES DENTAIRES**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



## BON DE RADIOLOGIE

Date: 21/11/2023

Etiquette

Nom : M^ YAKOUBI

Prénom : Latif

Age / Sexe : .....

Antécédents : .....

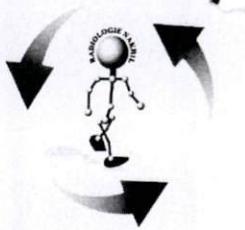
Renseignements Cliniques: Perte d'appétit ??

Examens demandés: TDM thorax + HR

*Centre de Radiologie et d'imagerie Nakhil*  
Dr. Yousssef ELFAKIR  
6, Place Talha AY. 100049286  
Tunisie - 637700-10  
www.radiologie-nakhil.com

Médecin Demandeur :

*Dr. JOURDA BEA  
Spécialiste Pneumologue  
Tel: 06 67 767 48*



# مركز الفحص بالأشعة النخيل

## CENTRE DE RADIOLOGIE NAKHIL

Institut d'Imagerie Médicale et de Radiologie Interventionnelle

Docteur Youssef EL FAKIR

Docteur Omar TAOUSSI

- IRM 1.5 T
- Scanner 16 barrettes
- Echographie Doppler Couleur
- Ostéodensitométrie
- Radiologie Numérisée
- Mammographie
- Artériographie
- Radiologie Interventionnelle

### FACTURE

N° : 2315213  
Rabat, le 23/11/2023

Nom patient : YAQOUBI LATIFA

Examen(s) réalisé(s) :

**TDM THORACIQUE 1.500,00 DHS**

Montant : **1.500,00 DHS**

Convention/R :

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

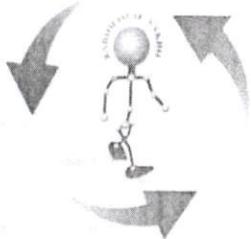
**MILLE CINQ CENTS DHS**

REGLEMENT : ESPECES

*CENTRE DE RADIOLOGIE NAKHIL  
DR. Youssef ELFAKIR  
Radiologue  
INPE : 101049286  
6, Place Talha Av. Sina (à coté Clinique Agdal) Agdal  
Tél : 05 37 77 10 10 (LG) Fax : 05 37 77 10 77  
www.radiologienakhil.com  
Tél: 0537.77.10.10  
Contact Whatsapp : +212 689 031 868*

PATENTE : 25740323 I.S : 03334707 C.N.S.S : 7177480 ICE : 001713888000038  
Nº Compte bancaire ATWB : 007 810 0014419000300797 85

6, Place Talha Av. Sina (à coté Clinique Agdal) Agdal  
Tél : 05 37 77 10 10 (LG) Fax : 05 37 77 10 77  
Contact Whatsapp : +212 689 031 868



# مركز الفحص بالأشعة التخطيطية

## CENTRE DE RADIOLOGIE NAKHIL

### Institut d'Imagerie Médicale et de Radiologie Interventionnelle

Scanner 128 et 16 barrettes - IRM 1.5 T TIM - Radiologie Dentaire  
Sénologie-Imagerie de la femme - Radiologie Interventionnelle - Unité d'Echographie Doppler  
Ostéodensitomètre - Radiologie Numérisée - Radiologie Conventionnelle

Docteur Youssef EL FAKIR

Docteur Omar TAOUSSI

Docteur Said AKJOUJ

CRN/169026

Docteur Bouchaib RADOUANE

Rabat le 23/11/2023

Nom du patient(e) : Mme YAQOUBI LATIFA

Nom du médecin : Dr. JOUDA

#### TDM THORACIQUE C- EN HAUTE RESOLUTION

#### INDICATIONS :

- Patiente âgée de 61 ans, suivie pour PID ; rechute ?

TECHNIQUE : Examen réalisé en acquisition spiralée, sans injection de produit de contraste.

#### RESULTATS :

- Mise en évidence de multiples opacités rétractiles en « verre dépoli » de répartition bilatérale et asymétriques, prédominant au niveau des lobes supérieurs et des Fowler, de topographie périphérique et sous pleurale, siège de réticulations périlobulaires à mailles fines,
- Il s'y associe des désorganisations architecturales avec bronchiolectasies moniliformes par traction.
- On retrouve des rétractions pleurales et scissurales en regard.
- Absence de foyer pneumonique ou de nodule parenchymateux pulmonaire.
- Absence d'épanchement pleural de nature liquide ou aérique. On ne retrouve pas de plaques pleurales.
- On ne note pas d'adénopathies médiastinales, hilaires ou axillaires d'allure suspecte ou calcifiée.
- Le tronc de l'artère pulmonaire ainsi que les artères pulmonaires droites et gauches conservent des diamètres habituels, sans signe d'hypertension artérielle pulmonaire dans les limites de cette exploration.
- Absence de dilatation de l'œsophage.
- L'étude en fenêtres osseuses ne retrouve pas de lésion ostéolytique ou ostéocondensante suspecte en dehors de remaniements arthrosiques (épargnant les extrémités claviculaires distales).
- On ne note pas d'adénopathies médiastinales, hilaires ou axillaires d'allure suspecte.
- L'étude en fenêtres osseuses ne retrouve pas de lésion ostéolytique ou ostéocondensante suspecte.

#### CONCLUSION :

- Au terme de cet examen, on note la présence d'une pneumopathie interstitielle diffuse d'allure chronique, sans pattern spécifique, restant indéterminée.
- A corrélérer au reste des investigations clinico-biologiques et du LBA.

Dr TAOUSSI O. / Dr TAOUSSI R.

Urgences Radiologiques 24h/24

Royaume du Maroc

Hôpital Cheikh Zaid

Hôpital Universitaire International



المملكة المغربية

مستشفى الشيخ زايد

مستشفى جامعي دولي

### Service Admission/Facturation

IPP : 224 773

Quittance N°  
N° de dossier : C234189999

2938 634  
DI : 3357 832..

Patient : YAQOUBI LATIFA

Montant : 310,00 Dh (trois cent dix et xx / 100)

Mode de paiement : Espece

Date d'encaissement : 21/11/2023

Description :

Médecin : C0421 BENAMMOUR JOUDA

Motif : CONSULTATION EXTERIEURE + FRAIS

DOSSIER

Paiement effectué à la CONSULT CAISSE 4

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Délai du résultat Test COVID-19 à partir de 48 heures.



Assurance

CLIENTS PAYANTS

Cachet du caissier :

N° 2234046